



Aide à domicile



Soutenir les familles lors d'événements fragilisants par l'intervention de professionnels qualifiés à domicile



Bénéficiaires

Allocataires avec au moins 1 enfant à charge et/ou vivant une 1^{re} grossesse à risques et traversant une période difficile (arrivée d'un enfant, maladie, décès, séparation, divorce, prévention de l'épuisement parental sur orientation d'un professionnel du secteur médico-social).



Autres conditions

Intervention d'un(e) professionnel(le) qualifié(e) à domicile pour l'accompagnement :

- aux tâches matérielles : entretien du logement, du linge, courses, préparation de repas, aide à la gestion du quotidien ;
- à la prise en charge des enfants : toilette, repas, éveil, activités, aide à la scolarité, soutien à la parentalité.



Montant

Participation financière selon le quotient familial.

La Caf subventionne 2 associations d'aide à domicile du département. L'association de votre secteur étudiera, avec vous, votre situation et apportera une réponse adaptée à vos besoins. Quand la Caf finance, c'est moins cher pour vous !



Contacts

Association de l'aide familiale populaire (Aafp)

📍 5 rue du Chaudairon à Meythet

☎ 04 50 24 32 00

🌐 www.aafp74.org

Aide à domicile en milieu rural (Admr)

📍 15 impasse de la Lécherte à Argonay

☎ 04 50 24 14 14

🌐 www.74.admr.org